

Image not found or type unknown



## RJ et reprise de personnel

Par **Lilo65**, le **24/06/2012** à **00:23**

Bonjour,

Je travaille dans une société actuellement en RJ, mon employeur monte une nouvelle société dans laquelle il n'apparaîtra pas et reprendra les actifs de la société. Il prévoit une reprise du personnel (je suis le seul salarié)! Je n'ai pas très envie de continuer à travailler pour lui surtout vu la façon dont les choses se passent actuellement... Aurai je la possibilité de refuser d'être repris dans la nouvelle société?

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **24/06/2012** à **18:45**

Bonjour,

Il faudrait connaître les conditions de la reprise de l'activité mais je vous conseillerais de vous rapprocher de l'administrateur judiciaire...